



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 03 AVRIL 2024**  
**2024/049**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le trois avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, M. Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à M. Alain FOURNIER), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), Mme Céline BERTHO (pouvoir à Mme Stéphanie PICOT), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE).

Secrétaires de séance : Mme Stéphanie PICOT et M. Pierre-Luc PHILIPPE

**CONVENTION MARCHÉ DE POTIERS 2024 AVEC CAP ATLANTIQUE LA BAULE – GUÉRANDE L'AGGLO**

Rapporteur : Jeanne DELASSUS.

Madame DELASSUS, Adjointe à la Culture, au Tourisme et au Patrimoine, rappelle l'historique du Marché de potiers.

Depuis 1999, la Ville d'Herbignac organise le Marché de potiers sur le site du château de Ranrouët. Cette manifestation en accès libre regroupe :

- Un marché d'une cinquantaine de potiers professionnels
- Des expositions de plusieurs céramistes invités
- Des animations présentant le travail de la matière (modelage, tournage, cuisson...)

- Des démonstrations ou performances
- Des ateliers de pratique pour le public.

Cette manifestation était, depuis les origines, organisée sur le week-end de l'Ascension. Au regard du calendrier 2024 et de la multiplication des jours fériés sur la semaine concernée, la décision a été prise de programmer cette 23<sup>e</sup> édition les 25 et 26 mai.

À l'occasion du Marché de potiers, l'ensemble du site est en accès libre, ce qui permet aux visiteurs d'accéder gratuitement au monument.

L'organisation et le financement du Marché de potiers est de la compétence et de la responsabilité de la Ville d'Herbignac. Toutefois, cette organisation est pour partie confiée au personnel communautaire en charge de l'animation du site du château de Ranrouët.

L'objet de la présente convention est d'arrêter la répartition des missions de la Ville et de la Communauté d'Agglomération et les circuits de validation de la programmation et de la communication.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention de partenariat 2023 signée entre le Département de Loire-Atlantique, la Communauté d'Agglomération CAP Atlantique et la Commune d'Herbignac pour la valorisation touristique et culturelle du château de Ranrouët,

**VU** le projet de convention « Marché de potiers 2024 » avec CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo transmis avec la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Ville d'organiser cette manifestation qui marque la place de la poterie dans l'identité d'Herbignac,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- ◆ **D'APPROUVER** le projet de convention « Marché de potiers 2024 » avec CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo.
- ◆ **D'AUTORISER** Mme la Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs à l'organisation de cette manifestation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu**  
**De la réception en Préfecture, le** 09 avril 2024  
**Et de la publication, le** 10 avril 2024

**Pour extrait certifié conforme**  
**Mme La Maire,**  
**Christelle CHASSÉ**

